

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

**DECISION DU MAIRE N° 2023-D053**  
**acquisition de matériel de bureau ergonomique**

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu le document unique,

Vu l'inscription au budget primitif 2023 de la Commune,

Vu les propositions reçues,

Considérant qu'il est obligatoire de protéger la santé physique des agents,

**DECIDE**

**Article n° 1 :** L'entreprise AZERGO dont le siège social est situé à VOURLES - 8 rue des Muriers - est retenue pour la fourniture d'une partie du matériel ergonomique des agents administratifs ci-dessous :

- 3 sièges de bureau MOJO BASIC
- 2 repose pied SOLEMATE PLUS
- 1 repose pied ERGOEXPERT DOPIO
- 1 support de document Ergoexpert MODULO
- 2 bras de support écran Ergoexpert VIBE DOUBLE
- 2 Clavier sans fil CONTOUR BALANCE
- 1 clavier sans fil LOGITECH
- 3 souris vertical sans fil ergoexpert X-PER 70

**Article n° 2 :** Le montant total de ce matériel s'élève à 3 409.12€ ht soit 4 090.95€ ttc

**Article n° 3 :** Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 05/10/2023  
Le Maire,  
Monique TROTIN

